

LA NORMALISATION DU CATALOGAGE

Les normes françaises de catalogage sont rédigées en application des recommandations internationales publiées par l'IFLA, Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

En ce qui concerne la description bibliographique, le programme actuel trouve son origine dans la Réunion internationale d'experts en matière de catalogage, tenue à Copenhague en 1969. Lors de cette réunion, la présentation d'une étude comparée de plusieurs bibliographies nationales permit de mettre en évidence les incompatibilités entre notices et de faire prendre conscience de la nécessité de normaliser les descriptions bibliographiques.

Un groupe de travail fut donc créé au sein de l'IFLA pour élaborer un projet d'ISBD, Description bibliographique internationale normalisée. Les travaux portèrent tout naturellement sur les monographies, type de document le plus courant et pour le catalogage duquel on disposait déjà d'une longue expérience. C'est ainsi qu'après de nombreuses réunions, on aboutit à la publication de l'ISBD (M), première édition normalisée, en 1974.

Très rapidement fut ressenti le besoin d'établir les règles de description d'autres types de documents comme les publications en série, les cartes, les non-livres. Des groupes de travail furent donc créés, des projets de textes élaborés, mais au fur et à mesure que les travaux progressaient, on prit conscience de divergences entre les diverses descriptions.

Or, c'est à ce moment que le Comité directeur mixte pour la révision des règles de catalogage anglo-américaines proposa d'étudier la mise au point d'une description bibliographique internationale normalisée générale.

Cette proposition fut étudiée lors d'une réunion regroupant les représentants des commissions et groupes de travail de l'IFLA impliqués dans le programme des ISBD, tenue à Paris, en octobre 1975. La décision fut prise d'établir un ISBD général auquel tous les ISBD spécialisés devraient se conformer. Un groupe de travail fut chargé de préparer le document et après plusieurs réunions l'ISBD (G), texte annoté, fut publié en 1977.

Les ISBD en cours d'élaboration furent immédiatement remaniés de façon à incorporer les prescriptions de l'ISBD (G) ; c'est ainsi que dès 1977 furent publiés l'ISBD (S), première édition normalisée, pour la description des publications en série, l'ISBD (CM), pour la description des documents cartographiques, et l'ISBD (NBM), pour la description des non-livres. Il était nécessaire de reprendre l'ISBD (M) pour le mettre en conformité avec l'ISBD (G) ; le nouveau texte de l'ISBD (M), première édition normalisée révisée, fut publié en 1978.

Les traductions françaises des ISBD ont été assurées par le Bureau de normalisation du Centre bibliographique national en liaison avec la Bibliothèque nationale du Québec et publiées par la Bibliothèque Nationale.

Le programme des ISBD se poursuit. L'ISBD (A), pour la description des livres anciens, et l'ISBD (PM), pour la description de la musique imprimée, doivent paraître cette année. L'ISBD (AN), « analytics », devenu ISBD (CP), « component parts », qui doit établir les règles de description d'une partie d'un ensemble ayant déjà fait l'objet d'une description bibliographique (par exemple un chapitre d'un ouvrage, un article d'un périodique, une page d'un disque, etc.) est en cours d'élaboration.

Les vedettes constituent un problème beaucoup plus complexe. Les principes généraux pour le choix et la forme des entrées ont fait

l'objet de la Conférence Internationale sur les principes de catalogage, tenue à Paris en 1961.

Des listes de types particuliers de vedettes (titres uniformes pour les œuvres liturgiques, classiques anonymes, vedettes uniformes pour les organes législatifs des pays d'Europe, etc.) ont été publiées par l'IFLA.

Enfin un groupe de travail a été créé pour étudier la forme et la structure des vedettes de collectivités ; ses recommandations doivent être publiées prochainement.

Les normes françaises de catalogage s'inscrivent dans le cadre des recommandations internationales qu'elles précisent en fonction des nécessités françaises ; elles sont publiées par l'AFNOR, Association française de normalisation.

La publication des ISBD a conduit à réviser les normes françaises existantes ou en créer de nouvelles.

Pour les monographies, la norme Z 44-050, qui avait été revue en 1975 suite à la première édition de l'ISBD (M), a dû faire l'objet d'une nouvelle rédaction ; la publication du nouveau texte devrait avoir lieu dans le courant de l'année 1980.

La norme Z 44-051, relative à la présentation matérielle de la notice catalogographique, devra être revue en liaison avec la précédente.

La norme Z 44-063, relative au traitement des publications en série, a été reprise conformément à l'ISBD (S) et publiée en 1979.

Enfin, en liaison avec l'ISBD (NBM), deux nouvelles normes de description ont été rédigées : la norme Z 44-065, pour le traitement des images animées (film et vidéo) et la norme Z 44-066, pour le catalogage des enregistrements sonores ; ces deux textes doivent paraître très prochainement.

En ce qui concerne les vedettes, les textes anciens sont toujours en vigueur. Pour les autres personnes physiques, il s'agit de normes Z 44-061 et Z 44-062, datées de 1963. Pour les collectivités-auteurs, le texte de référence est la norme Z 44-060, publiée en 1955 ; la révision de ce texte devra sans doute être envisagée dans les prochains mois de façon à prendre en compte les recommandations du Groupe de travail de l'IFLA sur les vedettes de collectivités.

Enfin pour le catalogage matières existe la norme Z 44-070, publiée en 1957. Un groupe de travail, créé l'année dernière, avait commencé une réflexion sur ce texte ; les travaux ont été suspendus mais pourraient reprendre prochainement.

Telles sont, à ce jour, les normes françaises de catalogage existantes. D'autres textes pourront être élaborés en fonction des besoins français d'une part et des nouvelles recommandations publiées par l'IFLA d'autre part.

Nous espérons que ce bref exposé, au delà du bilan des textes existants, aura permis de montrer le caractère dynamique de ce secteur de la bibliothéconomie, actuellement en pleine évolution, et de souligner l'intégration des normes françaises dans le contexte international.

Françoise Finelli